



DECISION DE RECRUTEMENT

Réf : 10/22/S.A/c.j

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

- Vu le Dahir n° 1-04-257 du 25 kaada 1425 (7 janvier 2005) portant promulgation de la loi N°77-03 relative à la communication audiovisuelle telle que modifiée et complétée ;
- Vu l'acte de nomination par le Conseil d'Administration de la SNRT en date du 04 Mai 2005 du Président Directeur Général de la SNRT ainsi que les pouvoirs qui lui sont conférés;
- Vu les dispositions du statut particulier du personnel de la SNRT approuvé par le Conseil d'Administration le 09 janvier 2006, tel que modifié et complété ;
- Vu la procédure de recrutement, intégration et validation de la période d'essai de la SNRT (Réf : GRH-REC-01), entrée en vigueur le 1^{er} Janvier 2021.

DECIDE

Article 1 : Objet

L'opération n° 10/22/S.A est lancée pour le recrutement de deux (02) Cadres juristes ayant les conditions requises suivantes :

Poste	Nombre	Formation /Diplôme	Niveau d'études	Option /Spécialité	Expérience exigée
Cadre juriste	02 postes	Titulaire d'un diplôme de Master ou diplôme équivalent	BAC + 5	Droit des affaires	2 ans minimum dans le domaine juridique

Article 2 : Principales missions

Le Juriste est chargé de :

- Prendre en charge et suivre les dossiers concernant les aspects juridiques et contentieux ;
- Réaliser des études juridiques ponctuelles, rédiger des avis, des rapports, des notes ou des correspondances ;
- Assurer la veille juridique et légale et recueillir l'information juridique en lien avec l'entreprise et ses activités ;
- Analyser les documents et requêtes reçues en assurant leur traitement dans les délais requis ;
- Vérifier la conformité des différents contrats et identifier les risques juridiques y afférents ;
- Participer à la préparation des documents relatifs aux instances de gouvernance ;
- Participer à l'instruction et à la gestion des dossiers contentieux et précontentieux et assurer la relation avec les différentes entités internes et externes ainsi que les cabinets d'avocat et auxiliaires de justice ;
- Etablir les différents tableaux de bord relatifs à l'activité juridique ;
- Assurer un reporting régulier des dossiers et suivre l'évolution des procédures engagées ;
- Représenter l'entreprise devant les instances administratives et judiciaires.

Article 3 : Compétences requises

Le juriste doit être doté des compétences suivantes :

❖ Techniques :

- Parfaite maîtrise du droit des affaires et solides connaissances juridiques ;
- Maîtrise de :
 - La lecture et de l'interprétation des textes juridiques ;
 - La rédaction des actes juridiques ;
 - Des procédures des contentieux ;
 - L'analyse et études juridiques ;
- Aisance linguistique écrite et orale en arabe et en français ;
- Bonne compréhension des enjeux et des contextes liés au monde de l'entreprise, de l'économie et de la finance ;
- Bonne connaissance des outils informatiques ;
- Maîtrise de l'anglais juridique serait un atout.

❖ Comportementales :

- Discrétion et engagement ;
- Rigueur et capacité d'adaptation ;
- Diplomatie et objectivité ;
- Sens de l'analyse et discernement ;
- Esprit de synthèse.

Article 4 : Affectation et type de contrat

- Contrat à durée indéterminée.
- Les postes sont basés à Rabat

Article 5 : Organisation du concours

- La sélection des candidats se fera sur la base d'un test écrit suivi d'un test oral.
- La note du test écrit est éliminatoire. Seuls les candidats ayant eu une moyenne de 12/20 seront convoqués pour le test oral.
- La note finale est calculée sur la base de la pondération suivante :

$$\text{Note Finale} = \text{Note du test écrit} * 0,4 + \text{Note du test oral} * 0,6$$

L'organisation des tests est déclinée comme suit :

TEST	SUJET	Barème	Langue	Durée de Test
TEST ECRIT	- Questions portant principalement sur le domaine juridique et autres domaines en relation avec le droit des affaires. - QCM	Note/20	Arabe et Français	2 H
TEST ORAL	1) Présentation du parcours académique et professionnel 2) Présentation des compétences professionnelles et aptitudes personnelles pour le poste à pourvoir	Note/20	Arabe et Français	20 minutes

Article 6 : Conditions du concours

Le candidat doit avoir la nationalité marocaine.

Le candidat doit être âgé de **45 ans** au plus à la date de recrutement.

Le candidat doit s'inscrire sur la plateforme de recrutement de la SNRT <http://e-recrutement.snrt.ma> pour pouvoir éditer le bulletin d'inscription.

Un dossier de candidature doit être envoyé par voie postale au siège de la SNRT sis à « 1, rue El Brihi, Hassan, Rabat 10000 » avec comme objet **10/22/S.A/c.j.** Ce dossier est composé de :

- Bulletin d'inscription sur la plateforme de recrutement de la SNRT.
- Un (1) Curriculum vitae (CV) récent.
- Une (1) copie certifiée conforme du diplôme.
- Une (1) copie certifiée conforme de la CIN.
- Attestations et /ou certificats de travail justifiant le nombre d'années d'expériences exigées (2 ans minimum).

Les documents ci-dessous doivent être envoyés sous pli fermé portant la référence de l'opération et du poste, le nom et le prénom du candidat au verso de l'enveloppe.

Tout dossier incomplet ou ne respectant pas les conditions requises sera systématiquement écarté.

Le dernier délai pour l'envoi par voie postale du dossier de candidature est le 14.FEV.2023...

La liste des candidats retenus pour passer les tests est publiée sur le site emploi-public.ma et sur la plateforme e-recrutement de la SNRT. La publication de cette liste vaut convocation des candidats admis pour le concours de recrutement.

Faïçal LARAÏCHI
Président Directeur Général
Société Nationale de
Radiodiffusion et de Télévision